



Le département de la Charente dispose d'une Plateforme PCO-TND, financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et gérée par le CAMSP de l'ADAPEI Charente et le recours de professionnels compétents et d'associations et structures médico-sociales : RPNA, CHG, CH Camille Claudel, La F.C.O.L, ADIMC, APEC, SESSAD DIAPASON, GPA 79, Association Entre Parent'Aide, Autisme France, AADYS, l'association « Agir et vivre l'autisme" et la Fédération des Dyslexiques de France.



Contactez-nous

PCO-TND Charente
Plateformes de services
15 Bis Avenue du Pétureau
16 800 SOYAUX

www.pcotndcharente.fr

TEL. 05 17 00 82 48

MAIL. contact@pcotndcharente.fr

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

PCO-TND
CHARENTE



Présentation du dispositif



Le public accompagné

Les **enfants de moins de 7 ans**.

Si les parents sont inquiets des symptômes présentés par leur enfant, ils peuvent :

- contacter leur médecin traitant ou pédiatre qui adresse l'enfant à la PCO-TND avec l'aide du document d'adressage téléchargeable
- ou contacter la PCO-TND par téléphone ou par email.



L'organisation

L'équipe de coordination est constituée d'un médecin pédiatre, d'une coordinatrice de parcours de soins et d'une assistante administrative,

La PCO-TND coordonne le parcours de soins de l'enfant entre les établissements de Ligne 2, partenaires de la PCO-TND, et les thérapeutes libéraux, en référence aux recommandations de la HAS.

Le financement dans ce cadre des séances des partenaires libéraux (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues) est réalisé par le biais du "forfait précoce" financé par la CPAM.



Les missions

- Favoriser l'accès au diagnostic,
- Coordonner les bilans et les séances de soin
- Eviter toute rupture de soin,
- Soutenir les parents dans ce parcours et les aider à construire le projet de leur enfant.

La plateforme de coordination et d'orientation accompagne jusqu'à 7 ans les enfants présentant des signes d'alerte de Troubles du Neurodéveloppement.

Elle contribue à l'amélioration du diagnostic précoce des TND et à coordonner le parcours de soin de l'enfant et de ses parents.



Selon la classification du DSM V, les Troubles du NeuroDéveloppement (TND) regroupent :

- Les Troubles de la communication
- Les Troubles du Spectre de l'Autisme
- Les Handicaps Intellectuels
- Les Troubles spécifiques des Apprentissages (Lecture, écriture, calcul)
- Les difficultés praxiques
- Les déficits de l'attention / Hyperactivité
- Les autres TND (associés par exemple à des causes anténatales ou périnatales)



Les TND peuvent se révéler très tôt chez le nourrisson ou le petit enfant. Le diagnostic précoce est essentiel pour permettre l'organisation d'une rééducation le plus tôt possible au plus près des besoins de l'enfant afin de l'aider ainsi que ses parents dans ses apprentissages et son projet scolaire.